

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Hédon, 27 février \[1846\]](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Hédon, 27 février [1846]

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Hédon](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 février 1846](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Hédon](#)

Lieu de destinationCartignies (Nord)

### Description

RésuméFacturation de marchandises de la manufacture Godin-Lemaire et recouvrement de créances.

NotesLe brouillon occupe la partie inférieure du folio 63r.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomHédon

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Cartignies (Nord) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

## Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (63r)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

24 Monsieur Laplace Bourmont

je regrette de me trouver dans l'impossibilité de pouvoir  
 remplir le règlement que vous m'avez fait par votre lettre datée  
 de 27 jnt le mandat de fr. 169.90 du 3 mars est en  
 circulation et devra être encaissé des frais de retour et de suggestion  
 inutile. Sur votre autre lettre contenant une somme quant à  
 l'intérêt vous m'avez remis valeur en 10 pbr 201.50  
 au 27 janvier 300

ces deux sommes ne vous donnent réellement que intérêt  
 de 3 fr 60 mais si vous aimez de me remettre présentement  
 les 530 francs restant cela vous donne intérêt à un nouvel  
 compte de 3 francs dont je vous prie d'autant mon  
 mandat en le mettant à vue si vous estimez convenable.  
 A M m s s

24 février Messieurs Les registres Du Haut fourneau  
 de Rouen

Le feu du mois arriva et je ne puis pas être de  
 départ de mes fonds fait en partie en suite d'une  
 case je n'en ai plus que pour 6 jours malgré la recommandation  
 que vous avez promise faire au batteur le dernier envoi a été  
 de 2000 à 1000.

arrivé moi par le retour de courrier si le bateau est parti  
 ou si une autre doit m'arriver en attendant  
 je vous remets inclus sur Paris mille six cent  
 vingt deux francs 60 c valeur au 3 mars prochain soit  
 mille six cent cinquante sept francs  
 A M m s s

Monsieur Lenoir Rue a Nam  
 depuis longtemps je suis dans l'attente d'une de vos lettres  
 pour me faire des les poids en avertissement que me tait à 10  
 jours mille six cent cinquante sept francs et me dire comment je  
 dois vous les adresser

27 février Monsieur Pilon a cartiers

je vous remets sous ce pli lettre à vue et capitation de 12 pbr  
 montant à fr. 207.00 soit  
 mille six cent cinquante sept francs soit que pour un compte de mes dépenses  
 les années de fr. 22 jnt de la présente faire par rapport  
 en mes mandats que vous m'avez au 14 mars pour fr. 50 fr  
 au 22 avril 514  
 au 12 juin 207  
 formant le total de votre compte  
 mille six cent cinquante sept francs soit que pour un compte de mes dépenses  
 les années de fr. 22 jnt de la présente faire par rapport